

VAE
individuelle

le cnam
forme les talents depuis 1794

Avec la VAE et le **cnam**,
j'ai transformé mon
expérience en **diplôme** !

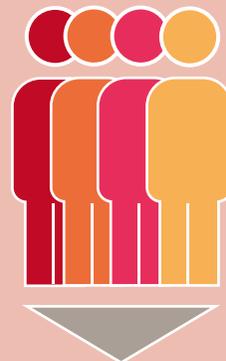
cnam.fr

Les objectifs de la **VAE individuelle**

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre inscrit au RNCP* ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au répertoire spécifique**.

Qui est concerné ?

- fonctionnaires
- salarié·e·s
- non salarié·e·s
- demandeur·euse·s d'emploi indemnisé·e·s ou non
- personnes ayant exercé des activités sociales, bénévoles, etc.



NOUVEAU
1 an d'expérience
+
Obligation de l'employeur d'évoquer la possibilité d'une VAE lors de l'entretien professionnel.

Une VAE comme un défi et une reconnaissance de son parcours

Obtenir une certification

Saisir une opportunité d'évolution

Faire reconnaître ses compétences

Pourquoi ?

Développer la confiance en soi

Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité

Évoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle

* Répertoire national des certifications professionnelles
** Le répertoire spécifique a pour objet de mettre constamment à jour une information sur les habilitations et certifications complémentaires aux certifications professionnelles enregistrées au RNCP.

Le financement de la VAE

L'accompagnement à la VAE est une action de formation qui entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue. Le financement des prestations d'accompagnement de la VAE peut être pris en charge en fonction des situations soit par des financeurs publics (Pôle Emploi, Conseils régionaux, Agefiph, etc.), soit par l'employeur (plan de développement des compétences des entreprises privés ou publiques) ou via des financements individuels (CPF).

« L'accompagnement du Cnam est indispensable pour mener à bien un projet VAE. Ainsi ma conseillère m'a aidée à faire le point une fois par mois et à identifier les difficultés, notamment dans la rédaction du dossier. Les ateliers du Cnam m'ont également permis d'acquérir une méthodologie. Avec ma VAE, j'ai gagné en compétences, en confiance en moi et acquis de l'assurance dans la réalisation de mes projets professionnels. »

Marlène Leclerc

« Ma VAE, c'est le Cnam ! »

Le Cnam se positionne comme un acteur de référence en matière de validation des acquis de l'expérience (VAE). Dans une société où la notion de diplôme reste fondamentale, la validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou une partie d'une certification professionnelle. Elle est un outil essentiel de la mobilité et de la promotion sociale, thèmes chers au Cnam depuis sa fondation. Aujourd'hui, son expertise en matière de VAE est reconnue : depuis 2010, le nombre de demandes a suivi une croissance continue. Elles émanaient à 45% de cadres d'entreprise, et pour plus de la moitié de ces demandes, le jury a approuvé la délivrance d'un diplôme complet.

VAE

<< Le diplôme obtenu par la VAE m'a permis notamment d'obtenir la carte professionnelle de guide conférencier indispensable pour assurer des prestations dans les musées et monuments historiques. >>

William Benoit



Votre expérience, une richesse à valoriser...

Salarié·e, agents de la fonction publique, travailleur·euse indépendant·e, artisan·e, bénévole ou volontaire, élève au Cnam, demandeur·euse d'emploi indemnisé·e ou non... vous avez acquis des compétences et des connaissances, dans des situations de travail variées ou par votre engagement dans une association ou un syndicat ?

Pour obtenir une certification professionnelle (diplôme d'État, titre ou certificat) dans des secteurs professionnels diversifiés.

Vous pouvez engager une validation des acquis de vos expériences en vue d'obtenir tout ou partie d'un titre d'ingénieur·e, d'une

licence, d'un master, d'un titre de niveau

III au niveau I, d'un certificat d'éta-

blissement, etc. Les certific-

tions délivrées par le Cnam sont

ciblées sur des compétences

recherchées par les entreprises,

dans les secteurs industriels,

des technologies de l'informa-

tion, de la santé, de l'environne-

ment, du bâtiment, du manage-

ment, de la gestion, du travail,

de l'intervention sociale, etc. Le

Cnam propose plus de 300 certifi-

cations différentes

Le Cnam, un accompagnement de qualité dans tout son réseau.

La VAE au Cnam c'est aussi un accompagnement de proximité. Dans les centres du Cnam à Paris comme en

région, des conseiller·ère·s formé·e·s et

agréé·e·s sont à votre disposition pour

vous informer, vous conseiller et vous

accompagner tout au long de votre dé-

marche VAE.

En pratique: La VAE, étape par étape

L'INFORMATION

Vous vous renseignez auprès d'un conseiller du centre Cnam le plus proche de votre domicile ou vous remplissez une fiche de contact sur <http://vae.cnam.fr>. Vous serez également contacté par un conseiller si vous vous êtes inscrit directement sur Div@.



* Devis / Inscription : Aide à la construction du livret de recevabilité

PRESTATION 1 : LA RECEVABILITE

Objectifs :

Aider le candidat à clarifier le choix de la certification et à construire sur livret, en vue de présenter sa demande de recevabilité (Infos sur financements possibles et calendrier)

Délais d'accès :

2 à 4 semaines à compter de l'inscription.



* Devis / Inscription : Accompagnement à la VAE

PRESTATION 2 : L'ACCOMPAGNEMENT

Objectifs :

Aider le candidat à choisir ses activités au regard de la certification visée, à les décrire et à les analyser. Vous pouvez bénéficier d'un financement dans le cadre d'une convention entre vous, l'organisme financeur et le Cnam.

NB: Cette aide méthodologique, facultative mais essentielle dans votre démarche, sera assurée par un conseiller agréé du Cnam.

Délais d'accès :

Les inscriptions à la VAE se font tout au long de l'année.

Début de l'accompagnement sous réserve d'obtention d'un avis favorable à la recevabilité.

Accès au premier atelier collectif sous 2 à 4 semaines selon planification.



PRESTATION 3 : LE JURY

Objectifs :

Evaluer le dossier de preuves présenté.

Délais d'accès :

3 sessions par an. Vous serez informés (voir calendrier joint) des dates de sessions et de limite de dépôt des dossiers.

NB: Suivi après jury / En cas de validation partielle comme de refus de validation, votre conseiller VAE peut vous accompagner dans la poursuite de votre parcours.

Modalités d'évaluation :

Le jury, composé d'enseignants et de professionnels, examine votre demande sur la base d'un dossier. Il vérifie si les acquis dont vous faites état correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées par le référentiel.

1

2

3

4

Durée :

6 à 12 mois en moyenne. La prestation ne peut excéder 12 mois à compter du démarrage de l'accompagnement et se découpe comme suit :

PRESTATION 1 : ACCOMPAGNEMENT RECEVABILITE : Aide à la construction du dossier de recevabilité (à distance)			
Etapes	Méthodes mobilisées	Volume horaire	Effectif
Entretien de guidance et interactions via la plateforme DIVA	(livret 1) Lors d'un entretien de guidance le conseiller aidera le candidat à clarifier le choix de la certification, et construire son livret en vue de présenter sa demande de recevabilité, Conseils sur les possibilités de financement, le calendrier	1h	1
Tarif : 150 € (La prestation de recevabilité n'est pas éligible au CPF)			
PRESTATION 2 : ACCOMPAGNEMENT POST RECEVABILITE : Aide à l'élaboration du dossier VAE (livret 2)			
Atelier 1 / collectif	Engagement dans la démarche Présentation du dossier De la méthodologie Calendrier global de la vae (jusqu'au jury)	2.5 h	2 à 8
Entretien individuel 1	Instaurer la relation de confiance, faire le récit de son parcours 6	2 h	
Entretien individuel 2	Repérer et aider au choix des situations de travail significatives – faire le lien avec le référentiel de la certification	2h	
Entretien individuel 3	Tester la rédaction d'une situation explicitée	2h	
Entretien individuel 4	Acquérir l'autonomie dans la description d'une situation, des compétences acquises	2 h	
Entretien individuel 5	Analyse et structuration globale du dossier	2 h	
Entretien individuel 6	Concerne les demandes vae Ingénieur : Aide au choix du projet mémoire d'expérience validation de la pertinence du choix par l'enseignant responsable (niveau, domaine, Aide à la rédaction du mémoire : structuration, normes de rédaction, méthodologie et rédaction du mémoire d'expérience	2*2 H	
Atelier 2 Collectif	Préparation à l'entretien avec le jury	2.5 h	2 à 8
PRESTATION 3 : JURY VAE			
Entretien avec le jury au Cnam, en visio-conférence	Présentation de son dossier (mémoire) Echanges avec les membres du jury	Forfait 4 h	3 membres de jury mini
Jury	Délibération Notification de la décision		3 membres de jury mini
Entretien Post-Jury	Entretien post vae, le cas échéant, en cas de validation partielle : analyse de la décision – proposition d'action complémentaire (vae, formation) en fonction des préconisations du jury – suivi de la diplomation		1
Total durée forfait Accompagnement standard+Jury		19 h	
Total durée forfait Accompagnement Ingénieur+Jury		23 h	
Tarif forfait ACCOMPAGNEMENT STANDARD ET JURY 1925 € (éligible CPF)			
Tarif forfait ACCOMPAGNEMENT INGENIEUR 2325€ (éligible CPF)			

L'accompagnement est réalisé par une accompagnatrice. agré.e par le CNAM.

Elle est experte de l'accompagnement, connaît les certifications du Cnam et s'est engagée à se professionnaliser.

CALENDRIER DES ATELIERS COLLECTIFS D'ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE

2021 - 2022

	Sept 2021	Oct 2021	Nov 2021	Déc 2021	Janv 2022	Fév 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mal 2022	Juln 2022	Jull 2022
ATELIER 1 Engagement dans la démarche de VAE	Jeudi 23/09 16h00-18h30	Jeudi 21/10 14h00-16h30	Jeudi 18/11 16h00-18h30	Jeudi 16/12 16h00-18h30	Jeudi 06/01 16h00-18h30	Jeudi 03/02 16h00-18h30	Jeudi 03/03 16h00-18h30	Jeudi 07/04 16h00-18h30	Jeudi 05/05 16h00-18h30	Jeudi 02/06 16h00-18h30	Jeudi 07/07 16h00-18h30
	Sept 2022	Oct 2022	Nov 2022	Déc 2022							
	Jeudi 01/09 16h00-18h30	Jeudi 06/10 16h00-18h30	Jeudi 03/11 16h00-18h30	Jeudi 01/12 16h00-18h30							
ATELIER 2 Préparation au Jury	Sept 2021	Oct 2021	Nov 2021	Déc 2021	Janv 2022	Fév 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mal 2022	Juln 2022	Jull 2022
				Mercredi 01/12 17h00-19h30				Jeudi 14/04 16h00-18h30			
				Jeudi 09/12 16h00-18h30				Mercredi 20/04 17h00-19h30			

CALENDRIER DES JURYS DE VAE

2021 - 2022

SESSION DE JURY VAE	Date limite de dépôt des dossiers de VAE en Région Nouvelle-Aquitaine	Date limite de dépôt des dossiers de VAE à la DNF	Sessions des Jurys
NOVEMBRE 2021 (reporté)	3 JANVIER 2022	10 JANVIER 2022	Du 10 JANVIER au 30 MARS 2022
MARS 2022	3 JANVIER 2022	10 JANVIER 2022	Du 10 JANVIER au 30 MARS 2022
JUIN 2022	8 AVRIL 2022	15 AVRIL 2022	MAI / JUIN 2022
NOVEMBRE 2022	2 SEPTEMBRE 2022	9 SEPTEMBRE 2022	OCTOBRE / NOVEMBRE 2022

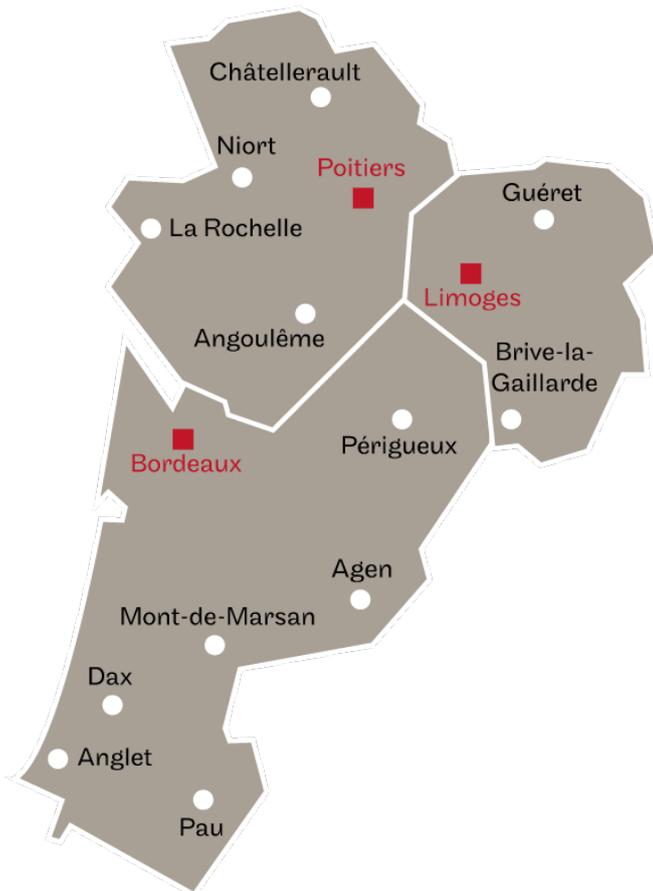
CALENDRIER DES COMMISSIONS PÉDAGOGIQUES DE VAPP

2021 - 2022

DATES LIMITES DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE VAPP	DATES DES RÉSULTATS DES COMMISSIONS DE VAPP (au plus tard)
15 NOVEMBRE 2021	10 JANVIER 2022
14 MARS 2022	16 MAI 2022
16 MAI 2022	4 JUILLET 2022

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

au plus près de chez vous



Avant de vous engager dans cette démarche VAE, nous vous invitons à contacter le Point Régional Conseil VAE le plus proche.
Un numéro unique : 05 57 57 55 66 (concerne les habitants de la région Nouvelle-Aquitaine)
Vous aurez accès lors d'une réunion ou d'un entretien à une information complète sur la VAE les certifications accessibles, les possibilités de financement, ainsi qu'une aide à l'élaboration de votre projet de VAE.

Information - Contact :

naq-info@lecnam.net

tél. : 05 57 59 23 00

Un accueil tous les jours de 9h à 18h

Informations sur la VAE au Cnam via la plateforme interactive dédiée à la VAE Div@

div@ : <http://dnf3.cnam.fr/diva/>

Après inscription au Cnam, une conseillère prendra contact avec vous afin de vous guider dès la première étape de recevabilité – et vous proposera un temps d'échange en face à face.

SUPPORTS MIS A VOTRE DISPOSITION

- **Plaquettes** d'information sur la VAE : accessibles en ligne
- **Documents contractuels** : livret de recevabilité, notification de décision vae, (accessibles via la plateforme diva)
- Guide du candidat à la VAE, d'un guide entretien avec le jury remis lors de la préparation à l'entretien
- **Référentiel** de la certification visée : guides papier et sites Internet : mettant en évidence les compétences attendues et exprimant également la relation avec les emplois, métiers visés, Les compétences sont également explicitées au niveau de chaque composante du diplôme
- « **Dossier VAE** » : le dossier est fourni au candidat sous forme papier et/ ou numérique : via l'espace protégé dédié : div@)
- **Outils mis à disposition** : Espace National de Formation Cnam (pack office, documentation), teams

En 2020,
320
VAE
effectuées.

Pour en savoir plus :

<http://vae.cnam.fr>
rubrique « s'inscrire » pour avoir accès à Div@,
plateforme nationale d'inscription.

Autre lien utile
<http://vae.gouv.fr>

Votre contact au Cnam Nouvelle-Aquitaine

naq_info@lecnam.net
05 57 59 23 00